

P R O V I N C E D E Q U É B E C
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 11 août 2025, à 19 h 30 au sous-sol de l'église, 1 rue de l'église, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron.
Siège #2 : Monsieur Rémi Carrier;
Siège #3 : Madame Joannie Lajoie;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 : Madame Marie Element;
Siège #6 : Monsieur Lorenzo Ouellet.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Monsieur Joël Charest, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent à cette séance.

Résolution 2025-08-138

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Carrier, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

P R O V I N C E D E Q U É B E C
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire
11 août 2025
Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour;
4. Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de juillet 2025;
5. Comptes à accepter – juillet 2025;
6. Administration :
 1. Propos du maire et rapports des conseillers;
 2. Dépôt de la correspondance;
 3. Compte courant – Paiement des factures excédant 5 000 \$;

4. Règlement 2025-08 concernant l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau – Avis de motion et présentation;
 5. Appui au comité de citoyens pour le maintien de l'école primaire Sainte-Marie-de-Sayabec;
 6. Demande de réévaluation concernant la priorité pour le projet de reconstruction du centre communautaire à la ministre des Affaires Municipales;
 7. Préservation des services aux élèves et une opposition aux coupures annoncées par le Centre de services scolaire des Monts-et-Marées (CSSMM);
 8. Création d'un poste de préposé/journalier au centre sportif;
7. Invitations et demandes d'appui :
1. Recommandations du comité des dons;
8. Sécurité publique :
1. ;
9. Transport :
1. Réfection de pavage, rue Marcheterre et rue Keable - Octroi du contrat;
10. Hygiène du milieu :
1. Inspection de conduite PAPC 2025 – Octroi du contrat;
11. Aménagement, urbanisme et développement :
1. Modification adresse – Résidence La Seigneurie;
12. Loisir et culture :
1. ;
13. Santé et bien-être :
1. ;
14. Projets d'investissement :
- a) ;
15. Affaires nouvelles :
1. Demande d'installation d'une lumière clignotante à l'intersection de la route Rioux et de la route Melucq
16. Période de questions;
- Levée de la séance.

Période de questions :

Il est tenu une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour. La séance étant diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Sayabec, les questions reçues en commentaire de la diffusion sont aussi posées.

Résolution 2025-08-139

Procès-verbaux

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Lorenzo Ouellet, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire et extraordinaire de juillet 2025 tel que rédigé.

Résolution 2025-08-140

Comptes à accepter

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Santerre, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver le bordereau des dépenses de juillet 2025 annexé au présent procès-verbal, pour un montant total de 190 265.02 \$, comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires, à savoir :

- Salaires du mois : 65 868.12 \$
- Comptes du mois (incluant les incompressibles) : 124 396.90 \$

Je, soussigné Joël Charest, directeur général et greffier-trésorier, atteste que la Municipalité de Sayabec dispose des crédits suffisants pour assumer le paiement de ces dépenses.

PROPOS DU MAIRE ET RAPPORTS DES CONSEILLERS :

Le maire et les conseillers font rapport des activités ayant eu cours dans le dernier mois.

CORRESPONDANCE :

Aucune correspondance.

Résolution 2025-08-141

**Compte courant –
Paiement de factures
excédant 5 000 \$**

IL EST PROPOSÉ par Mme. Joanie Lajoie, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’autoriser le paiement de la facture présentée au tableau ci-bas au coût total de 42 332.07 \$, taxes incluses, puisqu’elle excède 5 000 \$.

Factures excédents 5 000 \$-Juillet -2025			
Fournisseurs	Numéro de facture	Description	Montant
Canadien National	91 798 290	Système de barrières	8 772.00 \$

Chemtrade Chimicale Canada Ltd.	90 263 826	Ferric sulfate 60%	17 902.21 \$
Conctruction DJL INC	5 003 280 894	Val-Brillant Enrobé	5 312.64 \$
Alimentation Sunbec inc	INV+510043	28 SACS SEL	10 345.22 \$
Total :			42 332.07 \$

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent que cette dépense prévue au budget soit payée à même le budget courant au compte 500714.

Résolution 2025-08-142

Règlement 2025-08 concernant l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau – Avis de motion et présentation

AVIS DE MOTION est donné par M. Rémi Carrier voulant que lors d'une séance ultérieure soit adopté le règlement 2025-08 concernant l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

M. Rémi Carrier, présente le projet de règlement 2025-08.

Résolution 2025-08-143

Appui au comité de citoyens pour le maintien de l'école primaire Sainte-Marie-de-Sayabec

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Monts-et-Marées a déposé un plan décennal qui envisage notamment la fermeture de l'école primaire Sainte-Marie-de-Sayabec et le transfert de ses élèves vers l'école polyvalente de Sayabec;

ATTENDU QUE cette perspective suscite de vives préoccupations dans la communauté locale, notamment en ce qui concerne la vitalité de notre milieu, l'attractivité pour les jeunes familles, et l'importance fondamentale d'une école primaire de proximité pour la qualité de vie des enfants et des parents ;

ATTENDU QUE des citoyennes et citoyens, appuyés d'élus municipaux de l'Ouest de La Matapédia, ont formé un Comité de mobilisation afin de défendre le maintien des écoles primaires du secteur et d'assurer la pérennité de ce service éducatif essentiel dans notre communauté ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec reconnaît que la présence d'une école primaire dans un village constitue un pilier de développement local, un levier d'attractivité résidentielle et un vecteur important de cohésion sociale ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Frédéric Caron, et résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité de Sayabec exprime son appui entier au Comité de citoyens et d’élus du Secteur Ouest de La Matapédia dans ses démarches pour le maintien de l’école primaire Sainte-Marie-de-Sayabec ;

QUE le conseil municipal réaffirme son opposition à toute fermeture d’école sur le territoire de Sayabec et demande au Centre de services scolaire de considérer l’ensemble des impacts sociaux, économiques et démographiques d’un tel projet.

<u>Résolution 2025-08-144</u>	Demande de réévaluation concernant la priorité pour le projet de reconstruction du centre communautaire à la ministre des Affaires Municipales
--------------------------------------	---

- | | |
|--------------------|---|
| ATTENDU QUE | le centre communautaire de Sayabec a été entièrement détruit par un incendie criminel en octobre 2023; |
| ATTENDU QUE | cette infrastructure représentait un lieu central pour la vie communautaire, sociale, culturelle et intergénérationnelle de Sayabec ; |
| ATTENDU QUE | la perte de ce bâtiment a privé la population d’un espace essentiel pour les activités municipales, les services communautaires, les organismes du milieu et les rassemblements citoyens ; |
| ATTENDU QUE | la Municipalité de Sayabec a déployé de nombreux efforts pour assurer une reconstruction rapide, notamment en déposant un projet dans le cadre du Programme d’amélioration et de construction d’infrastructures municipales (PRACIM), ayant obtenu une présélection favorable en septembre 2024 ; |
| ATTENDU QUE | malgré cette présélection, une correspondance du ministère des Affaires municipales, datée du 18 juin 2025, informait la Municipalité que son projet ne serait pas priorisé pour l’exercice 2025-2026 ; |
| ATTENDU QUE | la Municipalité a déjà engagé des sommes considérables pour la préparation des plans et devis, dans l’attente d’un soutien financier gouvernemental ; |
| ATTENDU QUE | les démarches entreprises auprès du |

ministère des Affaires municipales, du Conseil du trésor, du ministre responsable des Infrastructures et du premier ministre n’ont jusqu’à maintenant reçu aucune réponse officielle ;

ATTENDU QUE l’absence prolongée d’un centre communautaire compromet sérieusement la cohésion sociale, l’inclusion de groupes vulnérables, ainsi que le développement culturel et communautaire de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par M. Lorenzo Ouellet, et résolu à l’unanimité :

QUE le conseil municipal de Sayabec demande formellement à la ministre des Affaires municipales de réévaluer en priorité le dossier de reconstruction du centre communautaire dans le cadre du PRACIM, et d’y accorder le financement requis dans les plus brefs délais ;

QUE cette résolution soit transmise à Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, ainsi qu’au Conseil du trésor, au ministre responsable des Infrastructures, au premier ministre du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la MRC de La Matapédia.

Résolution 2025-08-145

Préservation des services aux élèves et une opposition aux coupures annoncées par le Centre de services scolaire des Monts-et-Marées (CSSMM);

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative et le bien-être des élèves dépendent de l’accessibilité à des services d’encadrement et de soutien adaptés à leurs besoins ;

CONSIDÉRANT QUE les services aux élèves (soutien pédagogique, orthopédagogie, psychoéducation, animation à la vie étudiante, etc.) sont essentiels à la réussite et au bien-être des jeunes ;

CONSIDÉRANT QUE la réduction ou l’élimination de ces services nuirait particulièrement aux élèves vulnérables, en situation de handicap ou avec des besoins particuliers ;

CONSIDÉRANT QUE toute coupure dans ces services risque d’entraîner des conséquences graves à long terme sur la persévérance scolaire, la santé mentale et la cohésion sociale

de nos communautés ;

CONSIDÉRANT QUE les restrictions budgétaires imposées par le gouvernement du Québec obligent les centres de services scolaires à réduire considérablement leurs dépenses ;

CONSIDÉRANT QUE ces coupures vont à l'encontre des principes d'équité, d'inclusion et de qualité de l'enseignement que le système public québécois s'engage à défendre ;

CONSIDÉRANT QUE le CSSMM doit effectuer une réduction budgétaire supplémentaire de 5,5 millions de dollars, s'ajoutant à une coupure précédente de 4,2 millions de dollars, pour un total de 9,7 millions de dollars ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement avait annoncé publiquement que les coupures ne devaient pas toucher les services destinés directement aux élèves ;

CONSIDÉRANT QUE le CSSMM prévoit abolir au moins quarante (40) postes en éducation spécialisée afin de répondre à ces compressions budgétaires ;

CONSIDÉRANT QUE la suppression de ces postes risque d'alourdir considérablement la charge de travail du personnel enseignant et de compromettre la qualité de l'encadrement offert aux élèves ;

CONSIDÉRANT QUE les centres de services scolaires ont la responsabilité morale et légale d'offrir un environnement éducatif propice à l'épanouissement de tous les élèves ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matapédia est particulièrement concernée par la réussite scolaire et le maintien de services de qualité pour les jeunes de son territoire, en particulier en milieu rural ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Mme. Marie Element et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Sayabec exprime son opposition ferme aux compressions budgétaires menaçant directement les services aux élèves des écoles du CSSMM ;

QUE le conseil demande au ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville, d'être cohérent avec ses paroles de vouloir l'intérêt des élèves, de veiller à ce qu'il n'y ait pas de coupures dans les services aux élèves, et d'accorder le financement nécessaire pour maintenir ces services essentiels ;

QUE cette résolution soit transmise au premier ministre du Québec, M. François Legault, au ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville, à la ministre régionale, Mme Maïté Blanchette-Vézina, au député de Matane-Matapédia, M. Pascal Bérubé; à la directrice générale du CSSMM, Mme Marie-Pierre Guénette, et à la présidente du conseil d'administration du CSSMM, Mme Kate Mc Nicoll ;

Résolution 2025-08-146

**Création et affichage
d'un poste de
préposé/journalier au
centre sportif**

Considérant le départ à la retraite de l'employé affecté au poste de journalier pour la saison estivale.

Considérant la volonté du conseil municipal

Il est proposé par M. Frédéric Caron et résolu d'autoriser la création et l'affichage d'un poste de journalier et préposé au Centre sportif afin de pourvoir un poste permanent à temps complet.

Il est également résolu d'autoriser l'abolition d'un poste de journalier saisonnier d'été ainsi que d'un poste de préposé à l'aréna dès que le nouveau poste de journalier et préposé au Centre sportif aura été comblé.

Résolution 2025-08-147

**Liste des appuis et des
dons – Approbation**

IL EST PROPOSÉ par Mme. Joanie Lajoie, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver les dons suivants :

<u>Demandeur</u>	<u>Projet/événement</u>	<u>Don/commandite</u>
Comité de citoyens et d'élus du Secteur Ouest de La Matapédia pour le maintien des écoles	Aide au fonctionnement (Montant accordé sur présentation de factures)	500 \$
Les demoiselles de l'Est	Contribution dans le cadre de la randonnée annuelle de l'organisme.	150 \$
<u>TOTAL</u>		<u>650\$</u>

Résolution 2025-08-148

**Réfection de pavage, rue
Marcheterre et rue
Keable - Octroi du
contrat**

IL EST PROPOSÉ par M. Lorenzo Ouellet et résolu par les membres du conseil municipal d’accepter la soumission transmise par l’entreprise Pavage des Monts Inc. de Matane pour la réfection de pavage des rue Marcheterre et Keable. Le coût des travaux s’élève à un montant de 53 300.31 \$, plus les taxes applicables, conformément à la soumission transmise par l’entreprise le 13 juin 2025.

Résolution 2025-08-149

**Inspection de conduite
PAPC 2025 - Octroi du
contrat**

- CONSIDÉRANT QUE** l’appel d’offre a été affiché au Service électronique d’appel d’offres (SEAO);
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC de la Matapédia à fait l’ouverture des soumissions le 2 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Santerre, et résolu à l’unanimité :

- QUE** la soumission transmise par l’entreprise InspectionVision 3D Inc. pour l’inspection de conduite PAPC au coût total s’élevant à un montant de 294 148,71 \$, taxes incluses soit sélectionnée;
- QUE** le montant applicable à la municipalité de Sayabec s’élève à un montant de 21 194.49 \$, taxes incluses.

Résolution 2025-08-150

**Modification adresse –
Résidence La Seigneurie**

- CONSIDÉRANT** l’attribution erroné du nom de rue Joubert Est;
- CONSIDÉRANT** la demande de l’organisme à ce que la rue soit la rue Keable;
- CONSIDÉRANT** le fait que l’entrée de la résidence soit

sur la rue keable;

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Carrier, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’autoriser la modification de l’adresse pour le 5B, rue Keable aux lots 4 348 850, 6 303 016 et 6 342 213 du Cadastre du Québec.

Affaires nouvelles :

<u>Résolution 2025-08-151</u>	Demande d’installation d’une lumière clignotante à l’intersection de la route Rioux et de la route Melucq
--------------------------------------	--

ATTENDU QUE	l’intersection de la route Rioux et de la route Melucq présente un enjeu de visibilité pour les usagers de la route;
--------------------	--

ATTENDU QUE	cette intersection est munie d’un panneau d’arrêt obligatoire, mais que celui-ci n’est pas toujours bien perçu par les conducteurs, particulièrement dans certaines conditions de luminosité ou de météo;
--------------------	---

ATTENDU QUE	cette situation engendre des risques pour la sécurité des automobilistes, cyclistes et piétons;
--------------------	---

ATTENDU QUE	lumière clignotante installée sur le panneau d’arrêt contribuerait à accroître la visibilité de l’obligation d’arrêt et à réduire les risques d’accident;
--------------------	---

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par M. Frédéric Caron, et résolu à l’unanimité :

QUE	le conseil municipal de Sayabec demande officiellement au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de procéder à l’installation d’une lumière clignotante à l’intersection de la route Rioux et de la route Melucq afin d’accroître la visibilité de l’arrêt obligatoire et de sécuriser cette intersection;
------------	--

QU’UNE	copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, ainsi qu’au bureau régional concerné.
---------------	---

Période de questions :

Il est tenu une seconde période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions. La séance étant diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Sayabec, les questions reçues en commentaire de la diffusion sont aussi posées.

Résolution 2025-08-152**Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Carrier, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 20h45.

Marcel Belzile
Maire

Joël Charest
Directeur général
et greffier-trésorier

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JC/ect